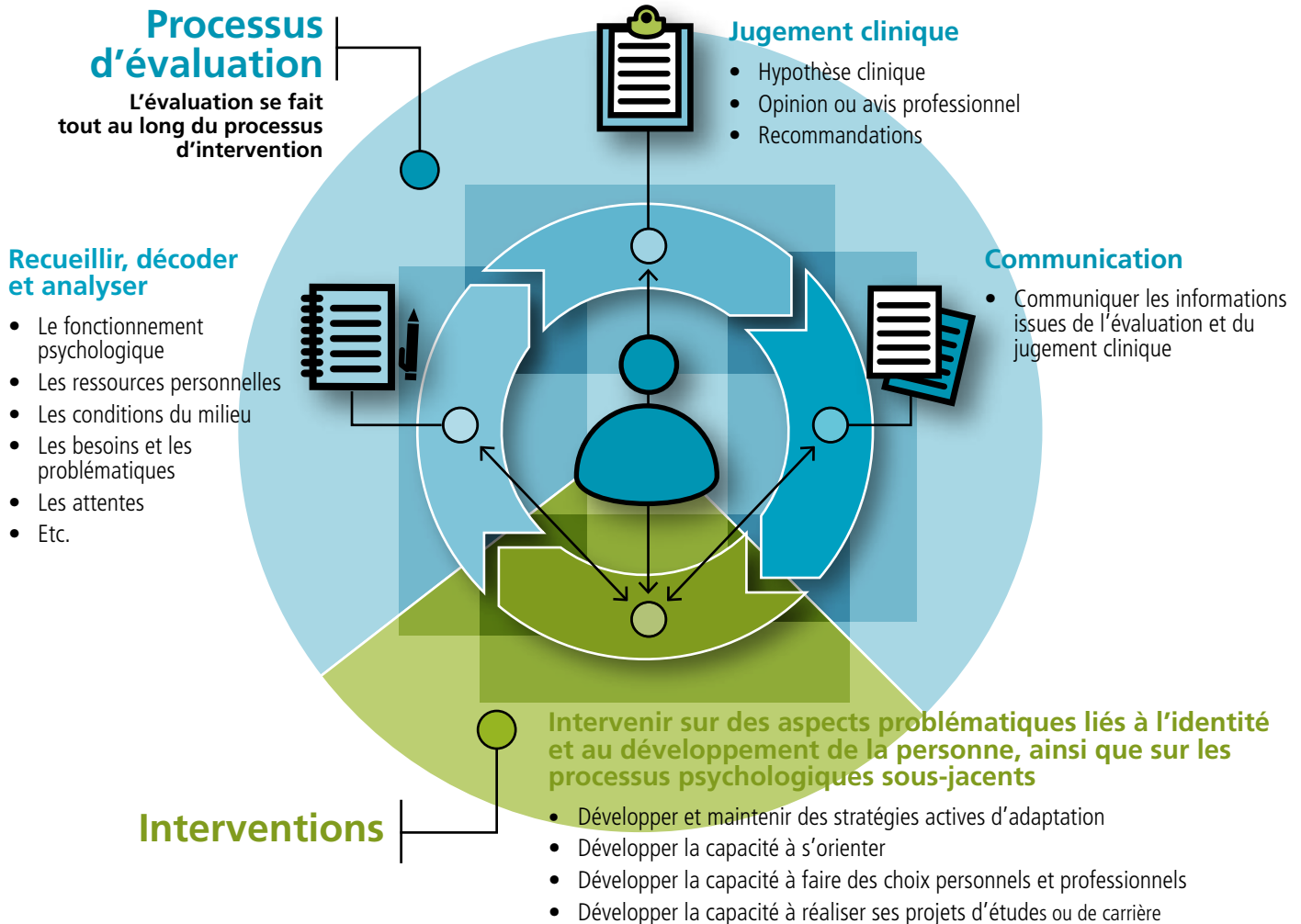


Activité réservée aux conseillers d'orientation :

Évaluer le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu d'une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité



Évaluer le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu d'une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité



La clientèle visée par l'activité réservée

Certaines activités professionnelles sont réservées en raison du risque de préjudice lié à leur réalisation ainsi que des compétences requises et des connaissances exigées pour les exercer. La réserve d'activités offre les garanties et l'imputabilité propres au système professionnel à certaines catégories de personnes dans des contextes particuliers.

Troubles mentaux

- Troubles anxieux : anxiété généralisée, phobie sociale, etc.
- Troubles dépressifs
- Troubles bipolaires et apparentés
- Troubles obsessionnels compulsifs et apparentés
- Troubles de la personnalité : personnalité paranoïde, personnalité narcissique, personnalité limite
- Troubles des conduites alimentaires : boulimie, anorexie mentale, etc.
- Spectre de la schizophrénie et autres troubles psychotiques

Troubles neuropsychologiques

- Troubles neurodéveloppementaux :
 - handicap intellectuel, troubles du spectre de l'autisme (TSA)
 - déficit de l'attention/hyperactivité (TDA/H)
 - trouble spécifique des apprentissages (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe)
 - accident vasculaire cérébral (AVC), etc.
- Troubles neurocognitifs (Alzheimer, dégénérescence lobaire frontotemporale, etc.)

Le jugement clinique

Signifie

- Statuer sur la nature et la sévérité de la problématique
- Qualifier le cheminement vocationnel ou l'insertion professionnelle
- Estimer et anticiper les répercussions de la problématique sur la vie de la personne

Doit être fondé sur

- Données recueillies (grâce à l'évaluation)
- Théories reconnues sur le plan scientifique

Conduit à

- Formuler des hypothèses et des impressions cliniques
- Émettre son opinion professionnelle
- Soumettre des recommandations

Buts de l'intervention

Cheminement vocationnel / insertion socioprofessionnelle

- Permettre des choix personnels et professionnels tout au long de la vie
- Rétablir l'autonomie socioprofessionnelle
- Réaliser des projets de carrière

Le tout se réalise ou se rattache à l'un ou à plusieurs des enjeux en counseling de carrière

- Orientation et réorientation
- Insertion et réinsertion
- Adaptation et réadaptation